Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 067-246700488-20261120-EL_E_261120_002-AI

Capitale européenne

La Présidente

ARRETE
PORTANT DELEGATION
DE FONCTION

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 10 avril 2026, relative à l'élection des vice-présidents·es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération du 10 avril 2026, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne :

1) Le développement et l'attractivité économique du territoire, et en particulier :

- le suivi du Conseil métropolitain de l'économie ;
- la stratégie de développement économique durable et le suivi des organismes chargés du développement économique et de l'implantation d'entreprises, et la gestion des fonds européens dédiés ;
- la stratégie d'accueil des activités économiques, notamment les politiques liées aux zones d'activités (aménagement, commercialisation, animation et adaptation des zones existantes) ;
- la stratégie d'urbanisme commercial, le commerce, l'artisanat et les relations avec les chambres consulaires ;
- la stratégie en matière d'économie sociale et solidaire et les relations avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- la stratégie en matière d'économie circulaire, d'écologie industrielle territoriale et de réemploi ;
- la stratégie de développement du tourisme et de l'évènementiel professionnel (Office eurométropolitain de tourisme, des loisirs et des congrès de Strasbourg, Parc des Expositions et au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg) ;
- la rénovation énergétique du bâti tertiaire, la transition énergétique des entreprises, et la décarbonation de l'industrie ;
- le suivi du Marché d'Intérêt National de Strasbourg.

Publié du 20/11/2026 au 27/03/2027

Ville et Eurométropole
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00
Courriel : courrier@strasbourg.eu
Site internet : www.strasbourg.eu

Imprimé sur papier recyclé

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 067-246700488-20261120-EL_E_261120_002-AI

2) L'innovation, et en particulier :

- le soutien au développement des filières innovantes (hors Santé), les relations avec les pôles de compétitivité, les incubateurs, la French Tech et l'Agence régionale d'innovation ;
- l'accueil des entreprises innovantes, et notamment le choix des entreprises et l'animation de l'écosystème du Parc d'innovations d'Illkirch.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge et remplace celui en date du 15 mai 2026.

Strasbourg, le 20 NOV. 2026

Catherine TRAUTMANN

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG 13

Transmis en préfecture le : 20 NOV. 2026
Publié à compter du : 20 NOV. 2026
Certifié exécutoire le : 20 NOV. 2026
(articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

Publié du 20/11/2026 au 27/03/2027